



## succession de l'enfer

Par **Tralali**, le **08/05/2023** à **12:13**

Bonjour,

Je suis héritière d'une maison avec plusieurs membre de ma famille qui sera vendue le 16 mai prochain. Nous avons un notaire pas très professionnel qui ne répond jamais, qui ne nous dis rien et en qui nous avons aucune confiance. Nous avons essayé de changer de notaire mais impossible.

La maison a été vendue au prix de 155000e

Nous pensions donc après déduction des frais, recevoir cette somme.

Voici un copié collé de la partie qui nous inquiète et dont nous n'avons jamais été mis au courant :

Le bien ci-dessus désigné est évalué en toute propriété à la somme de CENT CINQUANTE-CINQ MILLE EUROS (155.000,00 EUR), dont les 5/8èmes indivis en pleine propriété dépendent de la succession de Madame \*\*\*\*, soit une valeur de QUATRE-VINGT-SEIZE MILLE HUIT CENT SOIXANTE-QUINZE EUROS (96.875,00 EUR)

Si je comprends bien, il n'a que les 5/8e de la maison de ma grand mère qui compte dans cette succesion? C'est possible ça? Je suis furieuse de le découvrir comme ça en plus.....

Si jamais vous pouviez m'éclairer un peu plus... Je pense que j'aurais plus rapidement un réponse ici qu'avec mon notaire.

Merci d'avance pour votre réponse.

V.

Par **youris**, le **08/05/2023** à **13:32**

bonjour,

il y a bien un des propriétaires qui a choisi ce notaire.

très souvent, lorsque les héritiers ne sont pas contents d'un notaire, c'est que les héritiers ne sont pas d'accord entre eux.

voire message est contradictoire, vous écrivez : *une maison avec plusieurs membre de ma famille qui sera vendue le 16 mai prochain.* puis *La maison a été vendue au prix de 155000e*

les 5/8 de droits indivis dans ce bien font partie de la succession, il existe donc un autre indivisaire qui détient les 3/8 de droit indivis.

vous devez connaître le ou les autres indivisaires qui ont également participé à la signature de l'acte de vente.

quelques explications complémentaires s'imposent.

salutations

Par **Marck.ESP**, le **08/05/2023** à **20:31**

Bonjour et bienvenue

*"Si je comprends bien, il n'a que les 5/8e de la maison de ma grand mère qui compte dans cette succesion? C'est possible ça?"*

C'est possible en effet, mais il faudrait connaître mieux le dossier.

Par exemple, pouvez vous préciser comment votre grand mère est devenue propriétaire de cette maison...